



Le Président

Hôtel du département
Place de la République
41020 Blois CEDEX

**DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
DÉPARTEMENTAUX**

Blois, le 10 avril 2026

Madame Florence MORIT
Secrétaire générale
Syndicat CGT du Conseil Départemental
de Loir-et-Cher

Objet : Réponse à votre courrier du 7 avril 2026 concernant le pouvoir d'achat des agents face à la crise énergétique

Madame la Secrétaire générale,

J'ai bien pris connaissance de votre courrier du 7 avril dernier, par lequel vous m'alertez sur les difficultés rencontrées par nos agents en raison de la hausse actuelle des coûts de l'énergie et des carburants, et m'exposez vos revendications.

Je partage pleinement votre constat quant à l'impact de cette inflation sur le quotidien de nos collaborateurs, en particulier dans un département rural comme le nôtre où la mobilité est un enjeu central. Toutefois, je n'ai pas attendu votre saisine pour mesurer l'ampleur de cette crise et agir concrètement en faveur des agents.

Conscient de l'urgence de la situation, j'ai proposé des mesures dès ce jeudi en commission permanente et, à son issue, le Directeur général des services a diffusé des consignes à l'ensemble des directeurs. Ce plan d'action global, accueilli positivement à l'unanimité des élus départementaux, comprend des mesures exceptionnelles et temporaires d'organisation du travail et de soutien au pouvoir d'achat.

J'avais donc largement anticipé vos demandes :

1. Sur le passage à 3 jours de télétravail : cette mesure est déjà actée. Les managers peuvent l'accorder aux agents dont les missions le permettent et sous réserve naturellement des nécessités de service.
2. Sur vos demandes pour les agents ne pouvant pas télétravailler et le personnel itinérant : là encore, notre exécutif a anticipé la difficulté par plusieurs mesures immédiates :
 - D'abord, des consignes strictes sont données pour éviter les déplacements professionnels non essentiels et privilégier les réunions en visioconférence.
 - **Pour tous les agents**, il est rappelé que le Département prend en charge 75 % des abonnements aux transports en commun. Nous renforçons également la promotion de notre plateforme mutualisée de covoiturage pour optimiser les déplacements domicile-travail. Enfin, l'information sera donnée aux agents pour vérifier leur éligibilité au chèque-énergie du gouvernement.

- **Pour nos assistants familiaux**, dont la voiture est le premier outil de travail, nous avons adapté temporairement le barème kilométrique sur une période de 3 mois afin de compenser la hausse des cours du carburant, soit un effort financier conséquent estimé à 25 000 €.
- **Pour nos travailleurs sociaux**, nous assouplissons les possibilités de remisage à domicile des véhicules de service afin de limiter les trajets inutiles et leur permettre un usage plus pratique de ce dispositif.

En revanche, il n'est légalement pas possible d'accéder à votre demande de revalorisation de l'indemnité de télétravail à 5,00 €. Je vous rappelle en effet que le montant de l'indemnité est strictement encadré par l'arrêté ministériel du 23 novembre 2022. Ce texte fixe réglementairement le « forfait télétravail » à son plafond maximal de 2,88 euros par journée de télétravail effectuée, dans la limite de 253,44 euros par an. Nous appliquons d'ores et déjà ce maximum légal de façon volontariste.

Je souligne d'ailleurs que pour la fonction publique territoriale, ce forfait ne s'applique que si une délibération est prise en ce sens, choix politique fort que notre Département a fait. À titre de comparaison, le dernier parangonnage réalisé auprès des Conseils Départementaux démontre que de nombreuses collectivités, sollicitées par leurs syndicats, n'ont pas mis en place le forfait télétravail de façon pérenne, voire exceptionnelle.

Comme vous pouvez le constater, le Conseil départemental assume pleinement son rôle d'employeur responsable et solidaire. Nous mobilisons actuellement tous les leviers réglementaires et financiers à notre disposition pour atténuer l'impact de cette conjoncture difficile pour nos équipes, tout en garantissant la continuité du service public due aux Loir-et-Chériens.

Je tiens également à vous indiquer que j'ai interpellé spécifiquement le premier ministre Sébastien Lecornu sur l'augmentation des coûts de l'énergie subie par le conseil départemental lui-même. Pour le seul mois de mars, nous avons constaté un surcoût de facture de 45 000 € sur le gaz et le carburant. Aussi ai-je demandé un soutien spécifique de l'État pour faire face à ces dépenses supplémentaires.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de ma considération distinguée.

Philippe GOUET
Président du conseil départemental